

LETTRE D'INFORMATION DU PAPI VERSE

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Avricourt
Beaugies-sous-Bois
Beaulieu-les-Fontaines
Beaumont-en-Beine
Beaurains-les-Noyon
Berlancourt
Bussy
Campagne
Candor
Catigny
Crisolles
Ecuivilly
Flavy-le-Meldeux
Fréniches
Frétoy-le-Château
Genvry
Golancourt
Guiscard
Guivry
Lagny
Le Plessis-Patte-d'Oie
Maucourt
Morlincourt
Muirancourt
Noyon
Ognolles
Pont-l'Évêque
Porquericourt
Quesmy
Salency
Sempigny
Sermaize
Vauchelles
Villeselve



ÉLARGISSEMENT DES PONTS À GUISCARD : LES ÉTUDES AVANCENT

Les franchissements situés sur le ru de Fréniches à Guiscard



Pont rue H. Versepuy

■ **Études à Guiscard**
élargissement de
passages busés

>>> PAGE 2



Beaugies-sous-Bois

■ **Le point sur**
le projet de barrages
à Berlancourt et
Beaugies-sous-bois

>>> PAGE 3

PARTENAIRES ET
FINANCEURS
DU PAPI VERSE



SITE INTERNET :
oise-aisne.net

COURRIEL :
entente@oise-aisne.fr

TELEPHONE :
03 44 38 83 83

FACEBOOK :
@EptbOise

TWITTER :
@EptbOise

■ Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Étude pour l'installation de ponts-cadres et la création d'un bras de décharge de la Verse à Guiscard

Plusieurs franchissements seront élargis à Guiscard en installant des ponts-cadres qui augmentent la capacité hydraulique pour limiter les débordements. Le bureau d'études a été retenu en fin d'année 2019 et les études ont commencé.

Une campagne de relevés complémentaires a eu lieu le 28 juin 2019, visant à localiser précisément les réseaux (eau potable, électricité...), qui devront être déviés avant les travaux.

La pose de dalots sur le ru de Fréniches

Le ru de Fréniches, affluent de la Verse, comporte trois franchissements pour accéder au hameau de Béthancourt et à des parcelles agricoles, qui sont sous-dimensionnés et causent des débordements en cas de crue.

Il s'agit du chemin rural de saint Nicolas (buse de 60 cm de diamètre sur 8 mètres de long), du chemin de la fosse Lengrevin (buse de 60 cm sur 7 mètres de long), et d'un accès à une propriété (buse d'un mètre de diamètre sur 7,5 mètres de long).

Les ponts cadres qui seront posés à la place seront d'une dimension prévisionnelle de 2,5 mètres par 1,5 mètre. Les études devraient durer un an et le chantier deux mois environ. Le coût prévisionnel de l'opération (études et travaux) est estimé à 290 000 euros HT. Les travaux sont financés à 65% par l'Entente Oise-Aisne, 15% par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% par le syndicat de la Verse. ■



Le ru de Fréniches

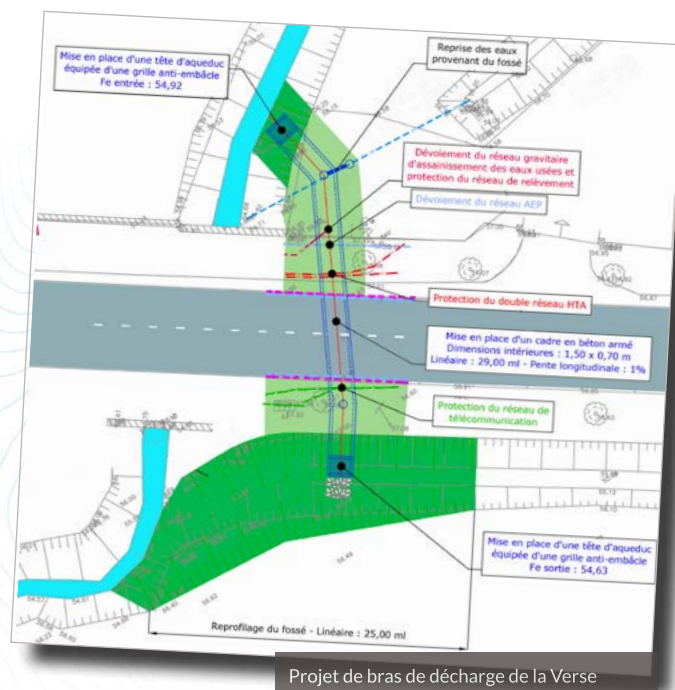
La création d'un bras de décharge, rue Hélène Versepuy

La capacité du pont situé sous la RD128 étant insuffisante au-delà d'une crue décennale, il a été décidé de créer un bras de décharge. Ce passage supplémentaire pour la rivière, sous la route, fonctionnera en cas de crue et facilitera ainsi l'écoulement de la Verse.

Les travaux seront réalisés après la construction des barrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois. L'opération (études et travaux) est estimée à un coût de 175 000 euros HT et est financée à 100% par l'Entente Oise-Aisne. ■



Pont rue Hélène Versepuy



Projet de bras de décharge de la Verse

Le point sur les barrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois

Les deux ouvrages de régulation sont dimensionnés pour des crues de périodes de retour jusqu'à 100 ans.

• L'ouvrage de Beaugies-sous-Bois est prévu pour stocker 66 000 m³ d'eau, avec une hauteur d'eau maximale de 2,5 mètres environ (au pied de l'ouvrage) et une surinondation d'une durée de 40 heures au maximum.

• L'ouvrage de Berlancourt aura une capacité de stockage de 233 000 m³ d'eau. La hauteur d'eau maximale sera de 2,6 mètres environ (au pied de l'ouvrage) et la surinondation d'une durée de 19 heures au maximum.

La création de ces barrages répond à un double objectif : compenser la réouverture de la Verse dans Guiscard (qui facilite

les écoulements) et écrêter les plus fortes crues pour protéger les communes en aval.

Le 29 avril 2019, le dossier a été déclaré complet par les services de l'Etat. Son instruction (dossier Loi sur l'Eau, déclaration d'utilité publique, servitude de surinondation) a débuté. Les négociations foncières se poursuivent. Plusieurs propriétaires ont signé des promesses de ventes pour des parcelles situées sous l'emprise des futurs ouvrages.

Les prochaines étapes en 2020 sont l'enquête publique, puis l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des ouvrages. Seulement après, la construction

des deux bassins pourra commencer. L'arrêté préfectoral de servitudes de surinondation sera pris après les travaux. ■

Le coût des barrages

Le coût de la construction des barrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois s'élève à 2,3 millions d'euros HT, financé à hauteur de :

- 40% par l'Etat (via fonds Barnier),
- 30% Conseil Régional des Hauts-de-France,
- 10% Conseil Départemental de l'Oise,
- 20% par l'Entente Oise-Aisne.



Enquête publique

Le commissaire enquêteur concernant les projets de barrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois a été désigné en février par le tribunal administratif d'Amiens. Des permanences seront organisées dans les communes concernées.

Protocole d'indemnisation agricole des ouvrages de la Verse

La signature du protocole agricole et foncier des ouvrages de la Verse s'est déroulée le 14 janvier à Guiscard en présence des élus locaux et de la profession agricole.

Ce protocole décline la prochaine mise en place d'une servitude de surinondation sur les terrains de la zone temporaire de retenue d'eau des futurs ouvrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois.

Le document définit les indemnités que l'Entente Oise-Aisne s'engage à verser aux agriculteurs et aux propriétaires des terrains concernés par la servitude de surinondation, au titre des impacts de la présence des ouvrages et de leur fonctionnement en cas de crue.

Ce protocole local découle d'un protocole général, signé en 2006 avec les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles. Les

critères des indemnités sont ainsi établis en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture et la FDSEA de l'Oise, sur la base de barèmes annuels. Un comité de pilotage se réunira à échéances régulières concernant la mise en oeuvre de ce protocole. ■

De gauche à droite : B. Bronchain, vice-président de l'Entente Oise-Aisne, T. Bourbier, Président de la FDSEA de l'Oise, G. Seimille, Président de l'Entente, H. Ancellin, Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise et J.-P. Vicat, Sous-Préfet de Compiègne.



Réunions de concertation à Beines

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les habitants du hameau de Beines, qui se sont constitués en association pour défendre les intérêts du hameau face au projet d'ouvrage à Berlancourt.

Une première réunion, le 30 août 2019, visait à préciser certains éléments du projet et entendre les craintes qui s'expriment sur les conséquences du barrage de Berlancourt. Suite à cela, une campagne de relevés topographiques a été menée à Beines pour relever les cotes de niveau. Le 30 novembre 2019, une réunion s'est tenue en présence du ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise), afin de communiquer toutes les informations souhaitées aux habitants et de répondre à leurs questions. Un courrier d'information détaillé a été envoyé à l'ensemble des habitants à la mi-février. Enfin, une réunion s'est tenue le 28 février 2020, afin d'échanger sur les données techniques complémentaires apportées. Des habitants de Berlancourt étaient présents et ont rappelé l'intérêt de l'ouvrage face aux dégâts qu'ils subissent lors des fortes crues. ■



Réouverture de la Verse dans Guiscard

Les travaux, portés par le Syndicat de la Verse en lien avec la commune de Guiscard, avancent à bon rythme. Le premier tronçon avait été inauguré le 30 avril 2019.

L'opération de réouverture comportait six phases : rue du château, rue de l'église, rue Marcel Poulin et place Magny, rue Charles Herbert et enfin rue de la reconnaissance. La remise à ciel ouvert a été réalisée dans l'ensemble des rues concernées. Des travaux de remise en état et de finition restent à mener : béton, enrobés et végétalisation des espaces qui seront faits au printemps selon les conditions météorologiques.



Reprise du busage de la Verse à Noyon

Les travaux de rehausse du seuil de l'entrée de la conduite Phi 2000 ont été réalisés au dernier trimestre 2019. La Verse a repris son lit naturel et empruntera le busage uniquement en cas de crue. Les travaux sont portés par la commune de Noyon.



Diagnostic de vulnérabilité à Noyon

Les services de l'Entente, accompagnés d'élus de Noyon, ont rencontré les habitants des secteurs inondables afin de proposer un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation. Ce diagnostic, finançable par l'Entente et le fonds Barnier, identifiera les travaux à mener pour rendre les habitations plus résistantes ou résilientes aux inondations. ■



Etablissement public territorial
de bassin
11 cours Guynemer
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr
oise-aisne.net



oise-aisne.net



Directeur de la publication :
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel Cornet

Rédacteur en chef :
Cécile Strippe

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Création graphique :
Entente Oise-Aisne

Impression :
Houdeville

Imprimé dans le respect de
l'environnement.
ISSN : 2114-8643